

Questions Consultation AN Fév 2019 rev 1

<https://achedfr.assoconnect.com/page/edition/479541>

Copié Collé depuis les pages du site AN entre le 7 et 12 Février 2019

<http://www2.assemblee-nationale.fr/15/autres-commissions/commission-des-affaires-europeennes/secretariat/a-la-une/consultation-en-ligne-sur-la-fin-du-changement-d-heure>

Note: les premiers jours l'introduction mentionnait 8 questions même si seulement 7 étaient listées. Cela a été corrigé par la suite. Nous ne savons pas exactement si d'autres éléments ont été modifiés en même temps.

La Commission a lancé une consultation en ligne sur la fin du changement d'heure.

<https://bit.ly/2tpeK0b>

Faut-il mettre fin aux changements d'heure saisonniers ? Si oui, quel fuseau horaire adopter?

Cette consultation comporte 7 questions qui feront l'objet d'une analyse et seront relayées auprès des institutions européennes.

Donnez votre avis avant le 3 mars 2019 minuit.



La

France a mis en place le système d'heure d'été - heure d'hiver en 1976, essentiellement pour réaliser des économies d'énergie. D'autres pays européens l'avaient fait à partir de la fin des années 60.

Depuis 2001, tous les États membres de l'Union européenne doivent passer à l'heure d'été le dernier dimanche de mars et revenir à l'heure légale (dite « heure d'hiver ») le dernier dimanche d'octobre. Pour la France métropolitaine, cette heure légale est celle du fuseau horaire UTC +1 (quand il est 12 h à Londres ou à Lisbonne, il est 13 h à Paris).

Ce système de changements d'heure semestriels devenant de plus en plus contesté par les citoyens et un nombre croissant d'États membres, la Commission européenne a engagé un processus de réflexion sur l'heure d'été.

Une série d'études ont porté sur les incidences de ce dispositif sur le marché intérieur européen, les relations commerciales transfrontalières, l'organisation des transports, des communications et des voyages ainsi qu'en matière d'économie d'énergie, de sécurité routière, d'activités de loisirs en extérieur, de santé et d'impact sur le biorythme humain. Dans ce contexte, la Commission européenne a proposé une nouvelle directive mettant fin aux changements d'heure saisonniers dans l'Union européenne. Les ministres des transports européens, réunis le 3 décembre 2018, ont envisagé la date de 2021 pour abandonner ce système. À l'issue d'une action de coordination, chaque État membre devra alors décider de son heure légale et de choisir s'il y a lieu ou non d'opter pour l'heure d'été permanente ou l'heure d'hiver permanente.

<http://www2.assemblee-nationale.fr/consultations-citoyennes/consultations-citoyennes-en-cours>

Consultation en ligne sur la fin du changement d'heure

Contenu de l'article

Des pays européens ont commencé à mettre en place un système d'heure d'été à la fin des années 60, essentiellement pour réaliser des économies d'énergie. La France l'a fait en 1976.

Afin d'unifier les pratiques et les dates de passage à l'heure d'été, l'Union européenne est intervenue, en 1980 puis en 2001. Depuis cette date, tous les États membres de l'Union européenne doivent passer à l'heure d'été le dernier dimanche de mars et revenir à l'heure légale (dite « heure d'hiver ») le dernier dimanche d'octobre.

Pour la France métropolitaine, cette heure légale est celle du fuseau horaire UTC +1 (quand il est 12 h à Londres ou à Lisbonne, il est 13 h à Paris).

Ce système étant de plus en plus contesté, la Commission européenne a proposé une nouvelle directive mettant fin aux changements d'heure saisonniers dans l'Union européenne. Les ministres des transports européens, réunis le 3 décembre 2018, envisagent la date de 2021 pour abandonner ce système. À l'issue d'une action de coordination, chaque État membre devra alors faire le choix de rester à l'heure d'été ou d'hiver.

La Commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale a souhaité vous consulter sur ce sujet. Vos réponses seront analysées et présentées en Commission puis relayées auprès des institutions européennes.

Questions 1-7

1) *Votre expérience du changement d'heure en vigueur est-elle :*
Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

- *Très satisfaisante*
- *Satisfaisante*
- *Sans opinion*
- *Négative*
- *Très négative*

2) *Que préférez-vous ?*
Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

- *Maintenir le changement d'heure deux fois par an*
- *Interdire tout changement d'heure*

3) *Pour quelle(s) raison(s) :*
Cochez la ou les réponses

- *Pour favoriser les économies d'énergies*
- *Pour préserver la santé et les rythmes biologiques*
- *Pour permettre le développement d'activités de loisirs en fin de journée*
- *Par mesure de sécurité routière*
- *Pour assurer un bon fonctionnement des échanges avec les pays voisins (commerce, transports, communications, etc.)*
- *Autre :*

4 et 5) *Indiquez, sur une échelle de 1 à 10, l'importance qu'aurait pour vous, pour les relations entre l'Union européenne et les citoyens européens :*

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Le maintien du changement d'heure	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
La fin du changement d'heure	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Choisissez une réponse allant de 1 à 10. (1= pas important, 10= très important)

6) *En restant toute l'année à l'heure d'hiver, avec les fuseaux horaires existants, le soleil se couchera le 20 juin (journée la plus longue) à 21 h 21 à Brest et à 20 h 23 à Strasbourg (au lieu de 22 h 21 et 21 h 23 à l'heure d'été).*

En restant toute l'année à l'heure d'été, avec les fuseaux horaires existants, le soleil se lèvera le 20 décembre (journée la plus courte) à 10 h 06 à Brest et à 9 h 18 à Strasbourg (au lieu de 9 h 06 et 8 h 18 à l'heure d'hiver).

Si le changement d'heure est supprimé, que choisissez-vous?

Veillez sélectionner une réponse ci-dessous

- *Toujours rester à l'heure d'hiver*
- *Toujours rester à l'heure d'été*
- *Pas d'opinion*

7) *Selon vous, en cas de suppression du changement d'heure, quel fuseau horaire la France métropolitaine doit-elle choisir ?*

Veillez sélectionner une réponse ci-dessous

- *UTC+0 ou actuellement heure d'hiver de l'Europe occidentale (ex : Portugal et Royaume-Uni en hiver)*
- *UTC+1 ou actuellement heure d'hiver de l'Europe centrale (ex : France métropolitaine, Allemagne, Italie et Espagne en hiver)*
- *UTC+2 ou actuellement heure d'été de l'Europe centrale (ex : France métropolitaine, Allemagne, Italie et Espagne en été)*